

AFFAIRE N°24 - Garantie communale d'un emprunt de 1.400.000 F contracté par le Tennis-Club Dionysien en vue de la création de quatre courts de tennis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président du Tennis-Club Dionysien vient de me transmettre une lettre dans laquelle il me demande la caution de la Ville de Saint-Denis pour un emprunt qu'il va contracter en vue de la création de quatre courts de tennis sur son terrain.

En contrepartie, deux conditions pourraient lui être imposées :

- 1° - Que les employés municipaux bénéficient dans la mesure des heures disponibles d'un créneau horaire par l'intermédiaire de l'OMS
- 2° - Qu'en cas de défaillance financière de l'Association, la Commune devienne gestionnaire prioritaire des installations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Les Commissions sont favorables à l'attribution d'une garantie communale à l'emprunt contracté par le TCD et demandent comme condition supplémentaire que les élèves du CES situé à proximité immédiate puissent utiliser les installations pendant les heures scolaires selon un calendrier à définir."

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE